



*Municipalité de Pointe-aux-Outardes
MRC de Manicouagan
Province de Québec*

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

PROJETS REGLEMENTS NUMEROS 350-19, 351-19 ET 352-19 : MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMERO 339-18, LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 341-18 ET LE REGLEMENT DE CONSTRUCTION 343-18.

Est par les présentes, donné par la soussignée Dania Hovington, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité :

Que le plan d'urbanisme a fait l'objet d'un projet de règlement de modification portant le numéro 352-19, en vue d'abroger et de remplacer le plan d'affectation.

Que le règlement de zonage de la municipalité a fait l'objet d'un projet de modification portant le numéro 350-19, ayant pour objet d'apporter des modifications à divers articles du règlement de zonage, y compris de remplacer le chapitre 15 portant sur les usages, bâtiments dérogatoires et droits acquis, de remplacer le plan de zonage et le cahier des spécifications.

Que le règlement de construction a fait l'objet d'un projet de règlement portant le numéro 351-19 dans le but de remplacer le chapitre 5 portant sur les dispositions relatives à la reconstruction ou la réfection d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis.

Que certaines dispositions du règlement de zonage sont susceptibles d'approbation référendaire.

Que ces projets de règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité de Pointe-aux-Outardes aux heures d'ouverture courantes.

Une assemblée de consultation publique sera tenue en conformité de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le 25 juin 2019, à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 471, chemin Principal à Pointe-aux-Outardes. Lors de cette assemblée, les projets de règlements susmentionnés feront l'objet de présentation et les personnes présentes pourront s'exprimer sur ces projets de règlements.

Donné à Pointe-aux-Outardes, ce onzième (11^e) jour du mois de juin 2019.

Dania Hovington,
Directrice générale/secrétaire-trésorière